

**Bruxelles, le 12 mai 2021  
(OR. en)**

**8511/21**

**CDR 47**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil  
Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne  
- Adoption

---

1. Par lettre du 15 février 2021, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M. Florian HERRMANN, membre du Comité des régions<sup>1</sup>.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

---

<sup>1</sup> Doc. 6542/21.

3. En application de cette disposition et aux fins du remplacement de ce membre, le gouvernement allemand a proposé<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Melanie HUML, représentante d'une collectivité régionale exécutive qui est titulaire d'un mandat électoral (*Staatsministerin, Bayerische Staatsregierung*), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.
4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 8297/21.

---

---

<sup>2</sup> Doc. 8161/21.